



La Rochelle, le 20 février 2019

**Monsieur Gilles Renoux,**  
Président de l'AGRENAD,

et

**Monsieur Serge Audouinaud,**  
Administrateur Supérieur,  
Chef de l'ENDLR.

Objet : Suppression des repas froids servis par l'AGRENAD tous les vendredis à l'ENDLR

Monsieur le Président de l'AGRENAD, les personnels de l'école de la Rochelle ont été informés par liste de diffusion émise par vos services le 20/02/19, que plus aucun repas froids ne seraient confectionnés pour les stagiaires à compter du 1<sup>er</sup> mars.

Cette décision fait probablement suite à la découverte récente de plus de 60 repas froids commandés par une session de Formation initiale, et non récupérés par les stagiaires. Ceci constitue en soi un comportement inadmissible des agents concernés.

Une fois de plus, devant un problème de gestion interne à l'ENDLR, une mesure autoritaire est prise par vos services qui se retourne contre tous les stagiaires en Formations initiales et en Formations continues.

Nous nous interrogeons sur les responsabilités de chacun dans cette histoire, et en premier lieu, des conditions dans lesquelles ce gâchis a pu se produire.

Nous connaissons depuis plusieurs années le problème des réservations de repas froids, y compris du temps de l'AGRACI. La réflexion de l'informatisation de ces réservations de repas (froids et week-end) datent depuis plus d'une dizaine d'années. L'idée de la mise en place de bornes de réservation et d'identification précise des stagiaires a été évoquée par le passé, et des connexions réseau à cet effet, ont été créées au hall d'accueil de l'Enseignement dans le cadre de la Fusion des écoles.

Si cette possibilité avait été mise en œuvre en relation avec les sociétés partenaires de l'Association, elle aurait responsabilisé individuellement les agents (badge), et elle aurait empêché ou limité les faux en écritures sur les feuilles d'émargement ! Plusieurs agents ont été victimes d'inscription de leur nom et prénom avec une signature « bidon ». Qu'en est-il de l'application des règles de déontologie par nos stagiaires en ce cas ?

Le fait que les stagiaires en Formation initiale ne paient plus leurs repas du midi en semaine a certainement contribué à générer ces errements (qui ne datent pas d'aujourd'hui d'ailleurs...). En revanche, les stagiaires en Formations continues paient tous leurs repas (midi et soir et forfaitairement), qu'ils les prennent ou non. Certes, ils sont en frais de déplacement, mais ce n'est pas une raison pour les mettre dans la même situation.

L'UNSA-Douanes sollicite votre bienveillance afin de suspendre cette décision de ne plus servir de repas froids aux stagiaires FI & FC, et demande l'entière coopération de Monsieur l'Administrateur Supérieur pour sécuriser les échanges de données avec l'AGRENAD et éviter des mesures coercitives néfastes à l'ambiance générale des services qui ne demandent pas mieux de travailler en parfaite intelligence et avec le souci de bien faire.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Président de l'AGRENAD, Monsieur le Chef de l'ENDLR, mes salutations distinguées.

*Le Secrétaire Régional UNSA-Douanes,*

Francis Anaya

- Copie remise pour information à Monsieur l'Administrateur Général, Chef de la DNRFP.